



PÔLE  
ACADÉMIQUE  
DE BRUXELLES

ENSEIGNEMENT

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Le bilan d'une année de mise en place de projets et activités au service des élèves, des étudiants, mais aussi des enseignants et du personnel pédagogique.

SUPÉRIEUR

# Introduction

---

Le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études a transformé le monde de l'enseignement supérieur francophone en initiant des synergies entre les institutions, au niveau communautaire au sein de l'Académie de recherche de l'enseignement supérieur (ARES) ainsi qu'au niveau géographique par la création de cinq pôles académiques. Dans une société en évolution et de plus en plus diversifiée, marquée par la massification des étudiants et les disparités à diverses échelles, la coopération et le dialogue semblent être des outils nécessaires afin de favoriser les échanges interinstitutionnels, d'insuffler des projets novateurs et de répondre aux défis qui se présentent aux acteurs de l'enseignement supérieur.

Le Pôle académique de Bruxelles regroupe l'ensemble des établissements francophones d'enseignement supérieur – universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et institutions de promotion sociale – situés en Région de Bruxelles-Capitale. Composé de 47 établissements, il constitue à ce titre la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. En son sein, les différentes institutions s'engagent à travailler conjointement pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur dans le but d'offrir des services de qualité aux étudiants, tant en termes d'information et d'orientation que d'aide à la réussite, de logement, d'inclusion des personnes en situation de handicap ou encore de transition depuis l'enseignement secondaire.

Inauguré officiellement le 13 mars 2015, le Pôle académique de Bruxelles est un lieu de coopération et de concertation pour ses établissements d'enseignement supérieur au sein d'une région caractérisée par la diversité, la croissance, l'inégalité et l'innovation. Il propose un éventail de formations variées – plus de 500 – en mettant en exergue l'information, l'orientation, l'accès aux études, ainsi que l'aide à la réussite. Le Pôle a pour ambition principale d'encourager et de soutenir les synergies entre ses membres tout en promouvant et en assurant la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur à Bruxelles. La collaboration entre les établissements, qualifiée de fructueuse, a permis de mettre en œuvre de nombreuses initiatives, destinées prioritairement aux étudiants, mais visant également les enseignants, les conseillers pédagogiques, ainsi que les services d'orientation et d'aide à la réussite.

Le Pôle académique de Bruxelles a défini cinq axes principaux dans sa stratégie de développement. Les trois premières lignes directrices sont jugées prioritaires et font l'objet d'une attention plus particulière dans les projets mis en place par le Pôle académique de Bruxelles. Quelques projets spécifiques mis en place durant l'année 2019 sont exposés ci-dessous.

- 1) **L'accès aux études et l'aide à la réussite** : ces problématiques sont prises en charge par le Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur. Le Centre de Didactique a réalisé en 2019 des missions de formation à destination des étudiants (ateliers méthodologiques, etc.) ou des enseignants (formation sur la ludopédagogie, etc.), des projets de recherche (création d'un consortium de hautes écoles pour un projet sur les compétences langagières, etc.) et des services à la collectivité (organisation du tutorat dans l'enseignement supérieur artistique et en promotion sociale, etc.).

- 2) **L'information et l'orientation des études** : des initiatives sont développées en la matière, à savoir la tenue d'un stand aux salons SIEP bruxellois et wallons, la poursuite des activités au sein de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers, l'organisation de soirées d'information à destination des parents et des élèves ou encore la création d'un guide d'aide au choix d'études
- 3) **L'enseignement inclusif** : des projets sont mis en œuvre par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif, à savoir, la réalisation d'un registre des organismes et associations ressources en terme d'accompagnement des étudiants en situation de handicap et l'organisation de journées de formation à destination des étudiants et des membres du personnel sur la base d'un financement exceptionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 4) **Le partage des services et des infrastructures entre les institutions membres**
- 5) **L'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois**

Comme chaque année, le Pôle académique de Bruxelles, répondant à une obligation gouvernementale, a rédigé son rapport d'activités de l'année 2019. Sans prétendre à l'exhaustivité, il présente les actions marquantes de l'année écoulée, notamment en matière d'aspects institutionnels, d'aide à la réussite, d'orientation des étudiants et de promotion des études, de communication ou encore d'enseignement inclusif. Il donne aussi à voir les perspectives et le bilan financier. Le document, ainsi que sa version numérique plus synthétique, sont consultables sur le site internet du Pôle (<http://www.poleacabruelles.be/>) dans l'optique d'informer tous les types de public.

Le premier chapitre décrit les instances du Pôle académique de Bruxelles et les grandes thématiques qui y ont été abordées en 2019. Un état de la situation du personnel est dressé. En outre, le bilan financier de l'association conclut cette première partie.

Le deuxième chapitre présente les projets mis en place par le Centre de Didactique en matière d'accès aux études et d'aide à la réussite.

Les actions menées dans le cadre de l'information et de l'orientation des études sont détaillées au cours du troisième chapitre.

Le quatrième chapitre aborde la question de la communication transversale au sein du Pôle, ainsi que les projets ayant trait à l'ensemble de ses structures (communication générale, collaboration avec l'ARES, événements ponctuels, organisation d'un concours, etc.). La mise à jour du site internet est également évoquée, ainsi que d'autres actions nécessaires à la visibilité et au fonctionnement de l'ASBL.

Le cinquième chapitre est consacré à l'enseignement supérieur inclusif et aux initiatives de la Chambre thématique.

La question du logement étudiant bruxellois, dont la compétence a été déléguée à la Plateforme logement étudiant, est débattue au cours du sixième chapitre.

Enfin, sur la base des actions et des projets développés au cours de l'année 2019, le rapport se conclut par les perspectives et les résolutions que le Pôle académique de Bruxelles mettra en œuvre dès l'année 2020 dans l'optique de constituer un *pôle* de référence en termes de collaborations et d'innovations pour l'enseignement supérieur bruxellois. Après cinq années d'activité, le Pôle académique de Bruxelles apparaît de plus en plus comme un acteur majeur, répondant aux besoins et aux attentes de ses établissements membres et personnes désirant entreprendre des études au sein du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est certain que d'autres défis devront être relevés dans l'avenir.

*Les co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles tiennent à remercier les auteurs du présent rapport pour leur travail, ainsi que pour leur implication dans la mise en œuvre et l'accomplissement des projets menés tout au long de l'année.*

*Bonne lecture à toutes et tous !*

# 1. Cadre institutionnel

---

Ce premier chapitre expose les aspects institutionnels du Pôle académique de Bruxelles, créé en 2015 à la suite du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013.

Sa structuration se découpe en quatre parties.

- 1) Les établissements membres : ancrage institutionnel ;
- 2) Les instances : fonctionnement des organes, nombre de rencontres et thématiques suivies ;
- 3) La gestion : répartition des pouvoirs et état de la situation du personnel ;
- 4) Le bilan financier : comptabilité du Pôle.

## 1.1 Établissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Le Pôle académique de Bruxelles représente près de 87.000 étudiants (en 2017<sup>1</sup>) et couvre l'ensemble de l'enseignement supérieur francophone en Région bruxelloise. Il se compose de 47 institutions, réparties de la manière suivante entre les différents types d'enseignement :

- 1) Trois universités ;
- 2) Huit hautes écoles ;
- 3) Huit écoles supérieures des arts ;
- 4) Vingt-huit établissements de promotion sociale.

La composition complète est reprise en annexe 8.1.

## 1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

Afin de remplir l'ensemble de ses missions, le Pôle académique de Bruxelles, à l'instar de toute ASBL, est constitué de plusieurs instances.

### 1.2.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (47 membres + 6 membres invités représentant notamment le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité

---

<sup>1</sup> Source : Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA)  
(<http://ibsa.brussels/themes/enseignement#.WvGSqv7UiUk>)

compétente ou par la personne déléguée par cette dernière, selon les procédures internes à chaque institution.

La composition de l'Assemblée générale est détaillée en annexe 8.2.

Trois réunions sont planifiées annuellement. En 2019, l'Assemblée générale s'est réunie le 15 mars, le 20 septembre et le 6 décembre. En raison de l'absence de quorum lors de la séance de mars, une Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 2 juillet, préalablement à la réunion du Conseil d'administration du jour.

Durant ces séances, conformément à l'article 14 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, l'Assemblée générale a pris acte de la démission et a approuvé la nomination d'administrateurs. Cette instance a validé le rapport d'activités 2018, les comptes de l'année 2018 et le budget ajusté pour l'exercice 2019, ainsi que le budget prévisionnel 2020.

### ***1.2.2. Conseil d'administration***

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son Règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres. Les sièges dédiés aux établissements d'enseignement supérieur sont distribués en tenant compte de la proportion de leurs diplômés respectifs.

- 1) Huit représentants des universités ;
- 2) Huit représentants des hautes écoles ;
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts ;
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale ;
- 5) Six représentants des étudiants ;
- 6) Six représentants du personnel.

Quatre invités permanents font également partie du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles. Il s'agit notamment d'autres représentants des institutions, ainsi que du Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Sa composition est détaillée en annexe 8.3.

Le Conseil d'administration est compétent pour toutes les matières, à l'exclusion de celles qui relèvent explicitement de l'Assemblée générale. Durant l'année 2019, quatre séances se sont tenues : le 15 mars, le 2 juillet, le 20 septembre et le 6 décembre. Dans le but de limiter la durée des réunions et de ne pas doubler les débats relatifs à des dossiers communs, ces séances se sont tenues conjointement avec celle de l'Assemblée générale.

Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées au sein du Conseil d'administration. Outre celles rapportées dans les axes

d'actions présentés dans ce document, d'autres dossiers ont été discutés au sein du Conseil d'administration, dont :

- 1) L'actualisation du plan stratégique du Pôle ;
- 2) La création d'un registre des activités de baptêmes étudiants à la suite de la demande de la Commission Vie étudiante, Démocratisation et Affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES ;
- 3) La mise en œuvre du Décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (open access) ;
- 4) La poursuite des missions de la Plateforme d'information sur les études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles et la remise des rapports d'activités aux bailleurs de fonds que sont la Région bruxelloise et Actiris ;
- 5) Le partenariat avec l'Association de solidarité étudiante en Belgique (ASEB).

### **1.2.3. Bureau**

Conformément à l'article 27 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé, au sein du Conseil d'administration, un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier.

Sa composition est détaillée en annexe 8.4.

Les membres sont désignés pour une durée de deux ans. Par ailleurs, depuis la réunion du Bureau du 3 mars 2016, les Présidents des Comités d'accompagnement (CoDaC pour l'axe lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite et CAIOR pour l'axe lié à l'information et l'orientation) assistent aux séances du Bureau en qualité d'invités permanents afin d'alimenter le débat sur les questions liées à leur axe de travail. En 2019, les deux membres à voix consultative au Bureau sont Nathalie Vaeck pour le CoDaC et Corinne Duckstein pour le CAIOR.

Le Bureau prépare les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale. Durant l'année 2019, un régime de croisière a été adopté en ce qui concerne les séances. Quatre réunions ont eu lieu : le 21 février, le 19 juin, le 5 septembre et le 21 novembre.

### **1.2.4. Chambre de l'enseignement supérieur inclusif**

Suite à la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) du Pôle académique de Bruxelles a été créée à la fin de l'année 2015. Elle est composée de représentants des trois universités, des huit hautes écoles et des huit écoles supérieures des arts. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés compte tenu qu'ils disposent de leur propre législation en la matière. Toutefois, un invité permanent a été désigné en mai 2017 par les établissements de promotion sociale pour siéger au sein de la ChESI. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres.

La composition est détaillée en annexe 8.5.

Les personnes suivantes y assurent une fonction prépondérante.

- 1) Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, en qualité de Présidente ;
- 2) Julie Ravets, Assistante sociale à l’Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, au Conservatoire royal de Bruxelles ainsi qu’à l’Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre, en qualité de Vice-Présidente.

Nicole Bardaxoglou est également Présidente de la Commission de l’enseignement supérieur inclusif (CESI) de l’ARES, ce qui permet d’assurer un suivi transversal et une cohérence des décisions.

Plus généralement, la Chambre de l’enseignement supérieur inclusif a pour vocation d’être un lieu d’échange de bonnes pratiques avec les représentants des établissements membres, notamment en répondant à l’ensemble de leurs sollicitations. Cette instance diffuse également des renseignements spécifiques tels que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l’enseignement supérieur inclusif (CESI) de l’ARES. Enfin, la ChESI remet à la CESI un rapport d’activités réalisé par année académique. Le rapport relatif à l’année académique 2018-2019 a été validé par le Conseil d’administration du Pôle académique de Bruxelles en date du 20 septembre 2019. De plus amples informations sont reprises dans le cinquième chapitre du présent rapport.

### ***1.2.5. Commission des bibliothèques***

Afin de traiter des questions relatives à l’inventaire des bibliothèques et à leur accès, le Bureau du Pôle académique de Bruxelles a souhaité créer une Commission des bibliothèques. Cette dernière joue le rôle de plateforme de concertation pour le partage d’objectifs et de projets dans le cadre de la mise en œuvre du Décret dit Paysage.

Une de ses missions principales est de s’intéresser à la disponibilité et à l’accès des salles d’étude. Dans ce sens, le rôle de la Commission s’inscrit dans le partage de services collectifs et d’infrastructures, l’un des axes définis dans le plan stratégique du Pôle. Cette instance est composée d’un représentant de chaque université, haute école, école supérieure des arts ainsi que des établissements de promotion sociale qui possèdent de telles infrastructures.

La composition de cette instance consultative est détaillée en annexe 8.6.

En outre, deux organes existent dans le domaine.

- 1) La Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB) ;
- 2) La Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) de l’ARES.

La Commission des bibliothèques ne s’est pas réunie en 2019. En effet, afin de ne pas dédoubler le travail, une articulation avec la Commission des bibliothèques et services académiques



collectifs (CBS) de l'ARES a été établie. Cette dernière a défini son périmètre d'actions et a décidé de concentrer ses efforts dans le domaine des bibliothèques et des *learning centers*. Un inventaire des infrastructures existantes a notamment été dressé. Une convention collective relative à l'accès aux bibliothèques a également été instaurée en vue de rendre l'entrée gratuite aux étudiants et aux membres du personnel des institutions. Certaines restrictions ont toutefois été mises en place, particulièrement durant les périodes de blocus.

### **1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles**

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée au Conseil d'administration, assisté par un Bureau. Sur la base de la dotation annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que du financement extraordinaire relatif à la transition entre les enseignements secondaire et supérieur, quatre chargés de mission et une personne assurant la coordination et le secrétariat des instances collaborent au sein de l'ASBL. Une assistante administrative à mi-temps apporte un soutien directement aux chargés de mission dans leurs tâches quotidiennes. Grâce à un financement extérieur, trois conseillères en études supérieures ont également été engagées par le Pôle afin d'œuvrer au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, contribuant à l'information et à la sensibilisation aux études supérieures.

#### ***1.3.1. Répartition des pouvoirs***

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école. Ce dernier par le Conseil d'administration est désigné pour une période de deux ans, sur proposition des autorités des hautes écoles. Le siège de leurs établissements doit être situé en Région de Bruxelles-Capitale.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par et parmi les administrateurs représentant l'ULB au Conseil d'administration.

Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles. Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle, leur désignation a lieu tous les deux ans.

En date du 31 décembre 2019, les trois co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles sont Yvon Englert, Pierre Jadoul et Dominique Daems.

#### ***1.3.2. Etat de la situation du personnel***

Monique Sousa Matias remplit, à mi-temps, la fonction d'attachée en charge du secrétariat administratif du Pôle académique de Bruxelles. Cette dernière participe à toutes les réunions des organes du Pôle, ainsi qu'aux réunions des Comités d'accompagnement (CoDaC et CAIOR), ce qui garantit un meilleur suivi des décisions en plus d'une transversalité dans la communication des informations. Monique Sousa Matias a été engagée en vue de pourvoir au remplacement de Quentin Pirlot, qui a quitté ses fonctions en juin 2019.

Outre l'aspect administratif, trois attachés, membres des Comités d'accompagnement, sont en charge de mener à bien les objectifs principaux du Pôle, tels que définis dans le plan stratégique.

- 1) Caroline Scheepers (1 ETP), responsable opérationnelle pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite (Centre de Didactique). Cette dernière a entamé ses missions le 11 mars 2019 en remplacement de Sylviane Bachy, démissionnaire ;
- 2) Adriano Leite (0,75 ETP), chargé de communication et de l'information ;
- 3) Isabelle Alen (0,5 ETP), chargée de l'information sur les études et de l'orientation.

Grâce à l'octroi d'une subvention extraordinaire de 106.800 euros en 2018, deux personnes ont été engagées en début d'année 2019, à savoir :

- 1) Gersende Charpentier (0,5 ETP), chargée de la transition secondaire – supérieur ;
- 2) Samara Hussain (0,5 ETP), assistante administrative

Véronique Vigneron (0,2 ETP), employée au Département de l'administration financière de l'ULB, assure le support au niveau de la comptabilité et du secrétariat social, sous la supervision de Kamel Daoud, Trésorier du Pôle.

En outre, trois conseillères en études supérieures (représentant au total 2,5 ETP), Céline Bonnet, Amandine Philips (qui remplace Clément Vandenberghe, démissionnaire) et Jennifer Wellens, sont détachées du Pôle à la Cité des métiers de Bruxelles depuis le 8 décembre 2017. Leurs missions et activités sont détaillées au chapitre 3 (point 3.5). Corinne Duckstein, Présidente du CAIOR, coordonne le projet de Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers et veille à son intégration dans les missions d'information et d'orientation définies par le Pôle (0,3 ETP).

## **1.4 Bilan financier**

Le budget de l'année 2019 a été approuvé le 18 décembre 2018 par le Conseil d'administration ainsi que par l'Assemblée générale du Pôle à l'occasion d'une séance conjointe entre les deux instances. Pour l'exercice 2019, aucun budget ajusté n'a été prévu.

Les rubriques du budget 2019 sont détaillées comme suit.

### **Recettes**

- 1) Allocation 2019 – Fédération Wallonie-Bruxelles

L'allocation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la subvention complémentaire, portent les recettes du Pôle à 381.300 euros (indexation de 7.500 euros par rapport au budget ajusté 2018).

## Dépenses

À la suite de l'indexation au 1<sup>er</sup> octobre 2018, les frais de personnel ont été ajustés. Ils sont détaillés dans les rubriques ci-après. Un saut d'index est également prévu pour le mois de juin 2019.

### 1) Secrétariat

Le coût relatif au personnel est de 27.200 euros. En ce qui concerne les autres dépenses, elles sont identiques à celles prévues dans le budget ajusté 2018, à savoir 7.500 euros pour le fonctionnement, 1.500 euros pour la maintenance du site internet et 500 euros pour l'amortissement des équipements.

### 2) Comptabilité et secrétariat social

Le coût de cette charge de travail représente 19.300 euros.

### 3) Axe « accès aux études et aide à la réussite »

Les frais de personnel sont estimés à 128.000 euros pour un total de 1,75 ETP. Les autres postes budgétaires sont identiques à ceux de l'année 2018 (8.000 euros pour le poste *fonctionnement*, 2.000 euros pour l'amortissement de l'équipement et 15.000 euros pour la ligne budgétaire *projets*).

### 4) Axe « information, orientation et communication »

En 2019, les coûts salariaux sont estimés à 120.200 euros pour un total de 1,6 ETP, soit une augmentation de 25.700 euros par rapport à l'année 2018, à la suite de l'engagement d'une assistante administrative à mi-temps (voir point IV.02 ci-après) et la rémunération du poste de coordinatrice à la Cité des métiers de Corinne Duckstein à raison de 0,1 ETP.

Par ailleurs, les lignes budgétaires dédiées aux projets et au fonctionnement sont les suivantes : 8.000 euros pour l'équipement, 2.000 euros pour son amortissement, 15.000 euros pour les projets et le plan de communication ainsi que 15.000 euros pour les salons SIEP.

### 5) Plateforme logement étudiant

L'allocation destinée à la PLE est de 8.000 euros.

### 6) Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

Une aide financière de 3.000 euros est accordée à la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif pour la mise en place d'initiatives.

En outre, il a été décidé de pérenniser les activités de tutorat à destination des écoles supérieures des arts pour un montant de 10.000 euros et des établissements de promotion sociale pour 5.000 euros. Une nouvelle ligne budgétaire est donc prévue pour un total de 15.000 euros pour

l'axe « accès aux études et aide à la réussite ». Une enveloppe ponctuelle de 10.000 euros est également fixée pour réaliser la compatibilité avec la base de données de l'ARES-HOPS telle qu'elle est mentionnée dans l'axe « information, orientation et communication ». Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont favorables au financement de 0,1 ETP par le Pôle pour la charge de Corinne Duckstein destinée à la coordination de la Plateforme d'information au sein de la Cité des métiers en lien avec les missions d'information et d'orientation définies par le Pôle. Un complément de 0,2 ETP devrait être subventionné par la Cité des métiers elle-même et Actiris.

Il est constaté que le budget du Pôle est en déficit de 23.900 euros.

## 2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur

---

Le Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret du 7 novembre 2013, de conseiller, former et encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année, ainsi que de mettre en place des mesures dans le domaine de l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Centre de Didactique réalise des projets scientifiques, des formations et des services à la collectivité. S'agissant de la recherche, le Centre de Didactique organise une journée scientifique annuelle, conduit des recherches spécifiques, publie dans des instances (inter)nationales ou coordonne des projets de recherche impliquant plusieurs de nos partenaires. Du point de vue de la formation, le Centre de Didactique organise des formations à destination des étudiants et des enseignants. De plus, les chargées de mission coordonnent des groupes de partages de pratiques ou participent à d'autres instances similaires. Enfin, le Centre de Didactique offre des services à la collectivité, notamment en soutenant la mise en place du tutorat dans les établissements artistiques et dans l'enseignement de promotion sociale.

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée par la chargée de mission et responsable opérationnelle du Centre de Didactique, Caroline Scheepers, mais également par Gersende Charpentier, chargée de mission pour la transition secondaire-supérieur. Toutes deux sont secondées par Samara Hussain, assistante administrative, affectée à quart-temps pour le Centre de Didactique.

La structuration de ce chapitre est découpée en deux parties.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite et les thématiques que cette instance a abordées tout au long de l'année ;
- 2) Les activités réalisées en 2019.

Les perspectives pour l'année 2020 seront présentées au cours du septième chapitre.

### 2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC)

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles du 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement. Sa composition est détaillée en annexe 8.8. La présidence du Comité a été assurée en 2019 par Nathalie Vaeck, Vice-Rectrice à l'enseignement, aux apprentissages et à la qualité de l'ULB.

Ce Comité échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres. Il assure également le suivi des projets des deux chargées de mission : Caroline Scheepers et Gersende Charpentier. Caroline Scheepers coordonne le Centre de Didactique de l'enseignement supérieur. Le CoDaC émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite ainsi que la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2019, quatre réunions se sont tenues (les 11 mars, 2 mai, 26 juin et le 17 octobre 2019) et ont permis d'aborder, entre autres, les thématiques suivantes :

- 1) Le dépôt auprès du FRHE (FWB) d'un projet de recherche collaborative impliquant six hautes écoles, trois universités et un établissement de promotion sociale. Cette recherche portant sur la pratique de l'écrit en haute école ;
- 2) L'organisation du tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale ;
- 3) Les initiatives favorisant la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur, à savoir la réalisation d'une enquête relative aux travaux de fin d'études (TFE) du secondaire et aux travaux de première année de bachelier (B1) dans le supérieur ;
- 4) La planification d'une formation au sein de l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) sur la transition à destination des enseignants du secondaire ;
- 5) L'organisation de la quatrième journée scientifique relative à la formation à / par l'écrit dans l'enseignement supérieur, journée qui s'est tenue le 5 décembre 2019 à l'Institut Prigogine.

## **2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite**

En 2019, neuf projets ont été menés dans le domaine de l'aide à la réussite. Les quatre premiers concernent la recherche, les quatre suivants la formation et le dernier, les services offerts à la collectivité.

### ***2.2.1. La 4<sup>e</sup> journée scientifique du Centre de Didactique***

Cette 4<sup>e</sup> journée scientifique avait pour intitulé : « Former à l'écrit, former par l'écrit ». Elle s'est déroulée à l'Institut Prigogine, le 5 décembre 2019. La journée fut inscrite au programme de l'Ecole doctorale du FNRS et a été soutenue financièrement par deux associations scientifiques, l'AIPU (Association internationale de pédagogie universitaire) et l'AIRDF. Pas moins de 140 personnes se sont inscrites à cet événement, qui a réuni des enseignants-chercheurs issus du Pôle ou non. La journée fut ouverte conjointement par M. Pierre Jadoul (Recteur de l'Université Saint-Louis – Bruxelles) et par Mme Valérie Glatigny (Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et du Sport). Cinq intervenantes ont assuré les conférences plénières de la matinée. L'après-midi, ont été organisés en parallèle sept ateliers plus pratiques et deux sessions de communications réunissant sept interventions. Les intervenants étaient issus du Pôle académique de Bruxelles, mais également de la France, de la Suisse, du Maroc ou du Brésil. Les échos relatifs à cette journée sont très favorables.

### **2.2.2. La recherche HÉLangue**

Pour la première fois, en avril 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis à disposition des hautes écoles le fonds FRHE, fonds destiné à soutenir la recherche en haute école. Un million d'euros a donc été rendu disponible dans ce cadre. Si un consortium d'établissements était constitué, il pouvait solliciter un budget maximal de 250.000 euros. Les projets financés par le FRHE ont une durée maximale de deux ans et débutent entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2020, pour se clôturer en décembre 2021 ou en mars 2022.

Caroline Scheepers s'est employée à concevoir un projet de recherche qui mobilise et fédère les hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles pour créer un outil visant à répertorier, à évaluer et à étayer les pratiques langagières des étudiants des hautes écoles, toutes catégories confondues : économique, pédagogique, paramédical, technique, social, agronomie, arts appliqués. En définitive, six hautes écoles ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée par le Pôle, à savoir : la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, la Haute Ecole Lucia de Brouckère, la Haute Ecole Francisco Ferrer, la Haute Ecole Galilée, la Haute Ecole Léonard de Vinci et l'EPHEC. En outre, Karine Dejean (Pr. en Sciences de l'Éducation - Université Saint-Louis – Bruxelles), Philippe Hambye (Pr. en Linguistique – UCL) et Marie-Christine Pollet (Pr. en Linguistique et en Didactique - ULB) ont accepté d'être partenaires scientifiques de ce projet. La demande de financement a en définitive été soumise à la Fédération Wallonie-Bruxelles le 5 juillet 2019. La décision officielle de la commission d'attribution des fonds ne sera pas connue avant mars 2020.

### **2.2.3. L'enquête relative aux travaux de fin d'études du secondaire et aux travaux de Bloc 1 de l'enseignement supérieur**

Afin d'interroger l'intérêt des travaux de fin d'études au secondaire en tant qu'outil de transition, des enquêtes ont été réalisées auprès des enseignants du bloc 1 de l'enseignement supérieur et auprès des enseignants de la fin de l'enseignement secondaire. L'objectif était de voir dans quelle mesure les travaux écrits demandés aux différents niveaux convergent ou divergent en pratique. Les réponses dans l'enseignement secondaire étant plus difficiles à recueillir, des entretiens individuels ont été nécessaires pour affiner les résultats. Certains ont déjà été menés en décembre et d'autres suivront dès janvier.

Les premiers résultats ont permis l'organisation d'un atelier sur le sujet lors de la journée scientifique du Pôle.

### **2.2.4. Les publications**

En 2019, plusieurs publications se sont concrétisées. Il s'agit de cinq communications : la première lors d'une journée organisée par le Pôle Liège-Luxembourg, l'autre à l'UCLouvain pour la section belge de l'AIRDF (Association internationale de Recherche en Didactique du Français), une autre encore pour le REF (Recherche en éducation et en formation) qui s'est tenu à l'Université de Toulouse, les deux dernières pour le colloque international de l'AIRDF, à Lyon. Deux articles, des notes de lecture, ont été publiés dans la *Lettre de l'AIRDF*. En outre, Caroline Scheepers coordonne avec Marie-Christine Pollet (ULB) un manuel à destination des enseignants du secondaire (Presses universitaires de Bruxelles). Enfin, Caroline Scheepers et Gersende Charpentier ont assuré une intervention lors de la 4<sup>e</sup> journée scientifique du Centre de Didactique.

### ***2.2.5. Une formation sur la ludopédagogie***

Peu avant son départ du Pôle, Sylviane Bachy avait souhaité mettre sur pied une formation à la ludopédagogie, laquelle a en définitive été assurée par Nathalie Jacquemin (formatrice certifiée par le Thiagi Group) et par Laurence Lievens (formatrice à l'ICHEC). La formation a eu lieu les 21 et 22 octobre 2019, de 9h à 16h30. Elle s'est déroulée au Campus de la Plaine à l'ULB. Cette formation a réuni une cinquantaine de personnes.

### ***2.2.6. Une formation pour l'Institut de la Formation en cours de Carrière sur la transition***

L'un des projets centrés sur la transition secondaire-supérieur consiste à proposer aux enseignants du secondaire supérieur une formation de deux jours, susceptible de les aider à accompagner la réflexion de leurs élèves à propos de leur choix d'études et à favoriser une transition harmonieuse entre l'enseignement secondaire et supérieur. Les membres de l'équipe ont estimé que l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) constituait une interface idéale pour accueillir la formation dans la mesure où elle pourrait s'intégrer à un catalogue de formations adressé à tous les enseignants du secondaire, tous réseaux confondus. Dans ce sens, les trois chargées de mission (Isabelle Alen, Gersende Charpentier et Caroline Scheepers) ont fait parvenir début juillet à François-Gérard Stolz, fonctionnaire dirigeant de l'IFC, un projet commun de formation. Le projet a été accepté et intégré dans le catalogue de formation. Si le nombre d'inscrits est suffisant, la formation se déroulera les 16 et 17 janvier 2020, à la Cité des Métiers.

### ***2.2.7. Des ateliers méthodologiques dans les salles d'étude du CPAS de Bruxelles***

Le CPAS de Bruxelles met à disposition des élèves et des étudiants fréquentant un établissement bruxellois des salles d'étude bien équipées. Une collaboration s'est mise en place entre le Centre de Didactique et le CPAS de Bruxelles. Ainsi, le Centre de Didactique a mobilisé son équipe en interne et des formateurs issus des établissements relevant du Pôle afin de concevoir un programme cohérent d'ateliers méthodologiques à destination des étudiants. Plusieurs thématiques ont été proposées : profils d'apprentissage, mémorisation, gestion de la bloque, travaux écrits, lecture des articles scientifiques, prise de notes, TFE et mémoires, etc. Les ateliers se sont déroulés au fil du mois de novembre 2019 et ont été plébiscités par les étudiants qui les ont suivis.

### ***2.2.8. Les groupes de partage de pratiques***

Les membres du Centre de Didactique sont impliqués dans différents groupes de partage de pratiques. Ainsi, Caroline Scheepers coordonne le réseau BrusCag, qui réunit les collègues chargés d'accompagner les apprentissages des étudiants universitaires. Ce réseau s'est réuni trois fois en 2019 : le 14 mars, le 25 juin et le 7 novembre. En outre, les membres du Centre de Didactique sont présents au réseau BruxSar, qui fédère les collègues qui coordonnent les Services d'Aide à la Réussite dans les hautes écoles. BruxSar comptabilise deux réunions en 2019, le 17 mai et le 15 novembre. Enfin, le groupe Cap-HE mobilise les formateurs d'enseignants en haute école. Ce groupe a organisé deux formations en 2019. La première s'est tenue le 29 mars à la Haute Ecole Vinci et portait sur les travaux de groupes. La seconde s'est déroulée le 8 novembre à la HELiège et avait pour thème la prise en compte des besoins des enseignants.



### ***2.2.9. Le tutorat dans l'artistique et la promotion sociale***

En décembre 2018, les autorités du Pôle académique de Bruxelles ont décidé d'octroyer un budget pérenne de 15.000 euros pour financer le tutorat dans les écoles supérieures des arts (ESA) et les établissements de promotion sociale (EPS). Samara Hussain se charge seule des aspects administratifs de ce projet et des contacts quotidiens avec les collègues des différents établissements concernés. Le budget a été réparti de la façon suivante : 5000 euros pour les EPS et 10.000 euros pour les ESA, par année civile. Tous les indicateurs liés à ce projet sont très positifs, tant du point de vue des tuteurs que des tutorés ou des enseignants en charge du projet dans chaque établissement.

### 3. Information sur les études et l'aide à l'orientation

---

Parmi ses axes prioritaires, le Pôle académique de Bruxelles a pour mission d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur au sujet des diverses études et formations dispensées par ses établissements membres.

Dans ce cadre, des mesures sont mises en œuvre afin de mutualiser les pratiques et de proposer des outils aux institutions membres. En effet, il est essentiel de fournir des services en animant des activités répondant à des besoins spécifiques et en informant le plus largement possible sur l'offre d'enseignement supérieur en Région bruxelloise.

La structure de ce chapitre est découpée en quatre parties.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR) : missions, nombre de réunions et projets poursuivis ;
- 2) La participation aux Salons d'Information sur les Etudes (SIEP) ;
- 3) Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation ;
- 4) La Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles : missions des conseillères en études supérieures et premier bilan de leurs activités.

La réalisation des objectifs liés à l'information et à l'orientation a été assurée en 2019 par Adriano Leite et Isabelle Alen ainsi que trois conseillères en études supérieures, Céline Bonnet, Jennifer Wellens et Amandine Philips. Ces dernières ont été engagées par le Pôle pour offrir un service d'information de première ligne au sein de la Cité des métiers de Bruxelles. Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice du projet, contribue amplement au développement de la Plateforme d'information sur les études supérieures et au pilotage de l'équipe mise en place. Samara Hussain, apporte un soutien administratif à quart-temps pour l'axe *information et orientation*.

Plusieurs actions ont été menées visant prioritairement à promouvoir les études supérieures à Bruxelles. Elles ont pour but de construire une image cohérente et attractive de la capitale comme plus grande ville étudiante de Belgique (plus de 100.000 étudiants, francophones et néerlandophones). Ces actions impliquent par ailleurs la mise en œuvre de nouveaux outils de communication, développés par le chargé de communication, Adriano Leite, en concertation avec le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR). Poursuivant cet objectif, certaines actions sont menées en collaboration avec la Plateforme logement étudiant, à l'instar de la participation aux salons étudiants du SIEP et de l'organisation du concours « Etudier et koter à Bruxelles ».

### **3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)**

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement dénommé CAIOR. Chaque type d'enseignement y est représenté. Sa composition est détaillée en annexe 8.9. Ses réflexions portent sur les questions relatives à l'information sur les études et à l'orientation ainsi que sur la communication du Pôle. Cette instance est également chargée d'apporter ses compétences aux personnes recrutées afin de les aider à mettre en œuvre les missions énoncées dans le plan stratégique en matière d'information et d'orientation des études. Créé par le Bureau du Pôle du 12 mai 2015, son travail s'articule sur les lignes directrices qui suivent.

- 1) Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études ;
- 2) Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle ;
- 3) Assurer l'échange de bonnes pratiques.

En 2019, jusqu'au mois d'avril, le CAIOR a été sous la présidence de Corinne Duckstein, responsable du Service InfOR-études à l'ULB. Depuis, Pascale Vertongen, Conseillère du Recteur pour les relations avec l'enseignement secondaire et supérieur, a assuré la présidence du comité *ad intérim*. Le CAIOR s'est réuni cinq fois en 2019 (les 7 février, 4 avril, 22 août, 10 octobre et 12 décembre).

Il a notamment soutenu les projets évoqués ci-après :

- 1) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie ;
- 2) Organisation du concours « Etudier et koter à Bruxelles » ;
- 3) Création d'un guide d'aide au choix d'études ;
- 4) Mise en place d'une séance d'information à destination des parents et des élèves ;
- 5) Poursuite des activités des conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles.

### **3.2 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)**

Le Pôle académique de Bruxelles a tenu un stand lors de cinq salons d'information sur les études et les professions organisés par le SIEP, qui ont eu lieu à La Louvière, Tournai, Namur, Liège et Bruxelles.

L'objectif est d'y promouvoir l'offre de formations des 47 institutions d'enseignement supérieur membres du Pôle, ainsi que le logement à Bruxelles, en partenariat avec la Plateforme logement étudiant (PLE). Une première ligne d'information est ainsi offerte au public, lui

permettant de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées et de prendre connaissance du rôle du Pôle académique sur la scène de l'enseignement supérieur bruxellois.

Les salons sont également une occasion de faire la promotion des outils en ligne, notamment du moteur de recherche de formations et d'institutions du Pôle, mais aussi de l'agenda des actualités importantes proposées par les institutions membres (journées portes ouvertes, cours ouverts, etc.). Le Pôle académique de Bruxelles renseigne sur les établissements présents aux salons, mais représente également ceux qui ne disposent généralement pas d'un stand, à l'instar des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale. Des brochures et une documentation spécifique pour ces institutions sont alors remises au public.

De manière générale, le salon le plus plébiscité est celui de Bruxelles, suivi par les salons de Namur, de Liège, de La Louvière et de Tournai. Au total, ce sont plus de 1200 personnes à bénéficier d'une information directe sur les études et / ou le logement étudiant à Bruxelles.

Sur place, l'équipe du Pôle est composée d'Adriano Leite, chargé de communication et responsable des salons SIEP pour le Pôle, et des membres de l'équipe qui, apportent leur soutien pour assurer une permanence au stand. Par ailleurs, des jobistes, issus de différentes institutions du Pôle, sont présents lors de salons afin de renforcer la communication avec le public cible. Cette année, les vidéos et les photos des participants au concours « Etudier et koter à Bruxelles » ont été projetées lors du salon bruxellois.

Au salon SIEP de Bruxelles, les conseillères en études supérieures assurent également une permanence sur le stand du Pôle, apportant une complémentarité entre les missions du Pôle et celles développées au sein de la Cité des métiers. Lors de cet événement, deux séances d'information ont été organisées à destination de parentes et d'élèves (point 3.4.2).

### **3.3 Organisation du concours « Etudier et koter à Bruxelles »**

L'objectif du concours « Etudier et koter à Bruxelles » était de promouvoir les études supérieures et le logement à Bruxelles. Ce concours vidéo-photo à destination des élèves de l'enseignement secondaire et des étudiants de l'enseignement supérieur bruxellois leur a permis de représenter et de mettre en scène la vie étudiante à Bruxelles grâce à la fibre artistique des différents participants. Cet événement organisé en partenariat avec la Plateforme logement étudiant a donné une grande visibilité au Pôle académique de Bruxelles dans le paysage de l'enseignement supérieur et secondaire.

La communication faite autour de l'évènement a été conséquente et diversifiée, ce qui a permis de toucher un nombre important d'élèves et d'étudiants. Un jury était composé par des enseignants issus des différents types d'enseignement (Université, Haute école, ESA et EPS), des membres du Pôle académique et de la Plateforme logement étudiant (PLE). Les délibérations ont été basées sur la confrontation d'avis « artistiques-techniques » et d'avis « esthétique-communication ».

La cérémonie de remise de prix, qui a eu lieu à la Cité des métiers de Bruxelles le 15 mai 2019, a réuni des élèves et étudiants participants ainsi que les autorités académiques du Pôle et d'autres personnalités. Les productions primées sont en ligne sur le site du Pôle et sur la page Facebook du concours.

Le souhait est de réitérer cet évènement tous les deux ans. Une année sur deux servira à exploiter les productions réalisées lors du concours afin de valoriser la vie étudiante à Bruxelles par l'offre d'études supérieures et de logements étudiants dans la capitale, et par conséquent les missions du Pôle académique.

### **3.4 Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation**

Plusieurs projets ont été développés en 2019 spécifiquement en matière d'orientation.

#### ***3.4.1. Création d'un guide d'aide au choix d'études***

Un document réflexif d'aide au choix d'études a été préparé par Isabelle Alen. Cet outil doit permettre aux futurs étudiants de structurer leur réflexion afin d'effectuer un choix, qui doit être judicieux et réfléchi. En mai 2019, un appel a été lancé auprès des écoles secondaires rencontrées préalablement afin d'identifier des groupes d'élèves qui seraient prêts à tester le « Guide au(x) choix d'études ». A la suite de celui-ci, 95 élèves inscrits auprès de quatre établissements ont testé le guide pendant près d'un mois. Une enquête a ensuite été menée dans l'objectif de vérifier l'adéquation entre le guide et les besoins des élèves et d'apporter par la suite les suggestions et modifications nécessaires au guide. La quantité de répondants n'étant pas assez représentative, un nouveau projet d'évaluation sous la forme d'un « focus group » a été élaboré. Celui-ci prendra cours au long d'une année scolaire.

#### ***3.4.2. Organisation de séances d'information à destination des parents et des élèves***

Devant les changements du paysage de l'enseignement supérieur et la méconnaissance de ceux-ci par les parents et les élèves du 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire, une soirée intitulée « Choisir mes études supérieures : une affaire de Famille ? » a été organisée pour la première fois au sein de la Cité des métiers, le 20 juin 2019. Une présentation interactive a été préparée afin de susciter un dialogue avec les participants.

Cette activité a été organisée également au sein du Salon SIEP de Bruxelles, le 23 novembre 2019. Deux séances d'une heure au sein de leur « espace conférence » ont été animées par Isabelle Alen et Amandine Philips. Au regard du succès de l'évènement, la direction du salon bruxellois a confirmé son soutien à la réédition de la séance en 2020.

### **3.5 Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles**

Fin 2017, à l'initiative du Pôle académique, une plateforme d'enseignement supérieur au sein de la Cité des métiers de Bruxelles a été mise en place. Celle-ci vise essentiellement à offrir un ensemble de services d'information et d'orientation de première ligne, en collaboration avec les 47 établissements du Pôle.

En effet, suite au constat d'un manque de services d'information et d'orientation dans le paysage de l'enseignement supérieur bruxellois, le Pôle académique de Bruxelles a décidé de mettre en place une équipe de conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers, pour y développer des activités orientées vers trois axes :

- Sensibilisation aux études supérieures ;
- Orientation – aide au choix d'études ;
- Information sur les études supérieures (cursus, conditions d'accès, débouchés, etc.).

Pour rappel, l'objectif de la Cité des métiers est de réunir en un seul lieu plusieurs partenaires de la formation et de l'emploi afin de fournir aux visiteurs une information la plus complète possible à ce sujet. Le Pôle académique fait partie des partenaires de premier cercle de la Cité des métiers de Bruxelles.

Les trois conseillères en études supérieures travaillent sous la supervision hiérarchique d'un représentant du Pôle académique de Bruxelles, Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice du projet, qui veille par ailleurs à assurer le lien entre l'équipe des conseillères et les 47 institutions du Pôle et de la Directrice de la Cité des métiers qui assure la responsabilité fonctionnelle des conseillères.

Pour aider la personne dans son projet d'études ou son projet professionnel, la Cité des métiers lui propose trois modalités qui peuvent se combiner et se répéter : le conseil individuel, les activités collectives et l'espace documentaire. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les activités menées par les conseillères se retrouvent dans ces trois volets, comme détaillés ci-dessous.

### ***3.5.1. Le conseil en entretien individuel***

Le conseil individuel permet de répondre de manière personnalisée aux besoins des visiteurs. Son objectif est de faire avancer la personne dans sa réflexion en partant de sa demande. Le conseil a également pour but de sensibiliser le visiteur à l'étendue du choix d'études et de l'aider à explorer les possibilités qui s'ouvrent à lui. L'entretien offre une écoute ponctuelle centrée sur la demande du moment. Il permet une mise au point du projet, une ouverture des perspectives pour le visiteur et la définition de nouvelles pistes de recherches, d'actions ou de démarches à entamer, à l'aide de nouveaux outils présentés par la conseillère.

Ces entretiens individuels constituent une réelle plus-value en matière d'aide au choix d'études et d'orientation ; ils s'effectuent sans prise de rendez-vous. En fonction du questionnement et de la réflexion construite durant l'entretien, les conseillères peuvent proposer au visiteur un des ateliers ayant lieu au sein de la Cité des métiers.

Si, à l'issue de l'entretien, le visiteur reste en proie à des doutes sur son orientation, car le problème est tel qu'il ne peut être résolu en un seul entretien de première ligne, les conseillères lui renseigneront un service d'orientation de seconde ligne au sein des institutions afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement plus approfondi.

Durant l'année 2019, 1175 usagers ont été reçus dans le cadre d'un entretien individuel par les conseillères en études supérieures.

### ***3.5.2. La conception et l'animation d'activités collectives***

Les activités collectives proposées dans la Cité des métiers présentent un niveau d'information plus approfondi en ciblant une thématique spécifique. Les conseillères en études supérieures peuvent prendre part à des activités proposées ou conçues par d'autres partenaires de la Cité des métiers ou proposer des ateliers en lien avec leur domaine d'expertise.

En termes de collaboration, cette année, les conseillères ont tenu un stand d'information sur les études supérieures en Belgique francophone lors du salon de l'informatique (IT) organisé à la Cité des métiers. Elles ont également participé à la création d'une séance d'information sur les métiers du chiffre et co-animé une séance sur le monde de l'enseignement. Les conseillères ont également participé à la conception et l'organisation de la soirée « Choisir mes études : une affaire de famille ? » et animé celle-ci avec Isabelle Alen et Adriano Leite.

Parallèlement, les trois conseillères ont continué à animer l'atelier qu'elles ont créé en 2018, visant à sensibiliser les élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>) à la diversité de l'offre d'enseignement supérieur. Pour rappel, l'objectif de celui-ci est :

- d'amener les jeunes à mieux comprendre le fonctionnement de l'enseignement supérieur ;
- d'envisager des perspectives auxquelles ils ne pensaient pas a priori (possibilités de bénéficier d'aides financières, diversité des formations et des conditions d'accès, enseignement à horaire décalé, etc.) ;
- d'élargir leur réflexion et leurs centres d'intérêt.

Cela leur permet donc, in fine, d'envisager la possibilité d'un projet d'études après le secondaire, quel que soit leur milieu familial ou socio-économique.

Ces ateliers sont proposés sur mesure à des groupes-classes issus d'écoles secondaires bruxelloises, ainsi qu'aux élèves en dehors des périodes de cours sur la base d'inscriptions individuelles.

En tout, 68 activités ont été organisées en 2019, offrant de l'information à un total de 818 participants.

### ***3.5.3. Développement de la documentation***

Les conseillères en études supérieures ont contribué à étoffer l'offre documentaire en complétant les ressources déjà disponibles par des brochures et livres liés à l'enseignement supérieur et au choix d'études.

L'expertise des conseillères en études supérieures est sollicitée pour rédiger des articles destinés aux visiteurs de la Cité des métiers, ainsi qu'aux personnes qui s'informent via le site internet

de celle-ci. Les conseillères ont veillé à la mise à jour des articles sur l'enseignement supérieur et travaillé à créer des liens entre les ressources disponibles à la Cité des métiers et les catalogues officiels issus de l'ARES.

Le public cible de ces différentes activités est varié, mais touche principalement les jeunes / élèves du secondaire, les étudiants en fin ou en reprise d'études, ainsi que des adultes en reconversion professionnelle.

Concernant le financement de la plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles en 2019, les Cabinets des Ministres Vervoort et Gosuin ont chacun contribué à raison de 100.000 euros. Des démarches ont été effectuées en vue de pérenniser l'initiative. Le Cabinet Vervoort a décidé d'octroyer un montant de 100.000 euros pour l'année 2020, complétant ainsi la dotation de 100.000 euros octroyée précédemment par le Ministre Gosuin par l'intermédiaire d'Actiris.

Le Pôle académique de Bruxelles tient à exprimer ses remerciements les plus sincères pour l'engagement des Ministres Vervoort et Gosuin sans qui le projet de Plateforme d'information n'aurait pas abouti. Le soutien de la Région bruxelloise est souligné à travers les divers supports de communication réalisés à cet égard.

### **3.6 Projets relatifs à la transition secondaire-supérieur**

Depuis l'année 2018, le Pôle académique de Bruxelles reçoit un complément de dotation annuelle du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. Celui-ci doit permettre aux Pôles, sous la coordination de leur Centre de Didactique, de réaliser des activités de préparation aux études supérieures en application de l'article 149 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (article 3 de l'arrêté du 18 juillet 2018).

Dans ce contexte, la mise en place de certains projets de préparation aux études supérieures renforce davantage la collaboration entre les équipes des différents axes d'actions (Accès aux études - aide à la réussite et Information-Orientation). Cette année, certains projets ont vu le jour dans le cadre de la transition secondaire-supérieur, tels que les ateliers dans les salles d'étude du CPAS ou encore la formation IFC à destination des enseignants de l'enseignement secondaire.



## 4. Communication

---

La stratégie de communication du Pôle ayant une portée transversale, elle vise à mettre en valeur toutes les activités menées au sein des différents axes d'action de l'association : l'information et l'orientation, l'aide à la réussite, le logement, mais également l'enseignement inclusif.

### 4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale

Avec le soutien du Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR), le chargé de communication, Adriano Leite, a travaillé en 2019 sur plusieurs projets transversaux concernant l'ensemble des acteurs du Pôle académique.

#### 4.1.1. Évènements et activités du Pôle académique

Un suivi en communication a été apporté lors des événements et activités majeurs qui ont eu lieu en 2019 :

- La quatrième journée scientifique du Centre de Didactique du Pôle qui a eu lieu le 5 décembre 2019 au sein de l'Institut de Promotion sociale libre Ilya Prigogine. Dans ce contexte, un appui et un suivi de communication sont apportés à l'organisation et post-événement (point 2.2.1.).
- La journée de formation organisée par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif de l'ARES CESI) qui s'est tenue le 10 octobre 2019 à l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles (ISIB) de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant. Dans ce cadre, une communication ciblée a été faite à destination des étudiants inscrits dans les Institutions d'enseignement supérieur (IES) bruxelloises (point 5.2.2).
- Concours « Etudier et koter à Bruxelles » (point 3.3)
- Séances d'information « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? » (point 3.4.2.)
- Ateliers d'aide à la réussite dans les salles d'étude du CPAS. Dans ce contexte, une collaboration avec le service communication du CPAS a permis, entre autres, la création d'une affiche et d'un communiqué de presse. L'initiative a été également relayée sur le site web du Pôle et sur les réseaux sociaux (point 2.2.7).

Plusieurs supports ont été conçus pour ces événements : réalisation de dépliants, création de fiches d'inscription, rédaction d'articles, communication sur le site internet, campagnes sur les réseaux sociaux, suivi de conception de vidéos, etc.

#### 4.1.2. Diffusion de la newsletter du Pôle

Intitulée « L'Essentiel du Pôle », la newsletter fait un état des activités organisées par les différents services / axes d'action du Pôle ou auxquelles celui-ci participe en tant qu'acteur

majeur. Cette communication est destinée aux différents publics : étudiants, établissements du secondaire, ainsi qu'aux directions et au personnel des 47 institutions du Pôle.

Deux numéros de la newsletter du Pôle sont parus durant l'année 2019. Le premier en janvier et le second en novembre 2019. Au total, ce sont environ 1600 personnes qui ont bénéficié d'un accès aux actualités du Pôle lors de chaque envoi.

#### **4.1.3. Mise en conformité de la base de données du Pôle avec celle de l'ARES**

Dans l'objectif de rationaliser l'alimentation des moteurs de recherche des différents acteurs de l'enseignement supérieur, l'ARES a développé la base de données HOPS (Habilitation et offre programmée d'enseignement supérieur) faisant partie du projet e-paysage. La base unique de l'ARES par la mise à disposition de ces données permet d'harmoniser la liste d'études accessible sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles. La base de données actuelle du Pôle n'étant pas compatible avec HOPS, des discussions entre les acteurs concernés (Pôle, Ares et les développeurs) ont été entamées afin de trouver la solution plus adaptée aux demandes du Pôle académique de Bruxelles. Deux options techniques ont été envisagées. La première s'avère pour l'instant ne pas être celle qui conviendrait le mieux tant en interne que vis-à-vis des (futurs) étudiants.

Entretemps, la mise à jour de la liste d'études du site du Pôle se fait manuellement. Elle est réalisée à partir de la liste importée de la base de données HOPS afin de reprendre le programme communiqué par les IES à l'ARES, à l'exception des établissements de Promotion sociale qui sont appelés à vérifier directement sur le site du Pôle les pages « formation et institution » les concernant.

#### **4.1.4. Enquête sur la vie étudiante (*perspective.brussels*)**

En 2019, les chargés de mission de la cellule vie étudiante (CVE) ont approché les équipes du Pôle afin d'envisager une collaboration entre les deux structures et d'éviter la mise en place de projets identiques. En juillet 2019, la CVE à travers *perspective.brussels* annonçait la 2<sup>e</sup> édition de l'enquête sur la vie étudiante à Bruxelles. A cette occasion, les institutions d'enseignement supérieur ont été sensibilisées quant à l'importance de relayer ce questionnaire auprès des étudiants de chaque établissement. Les institutions membres du Pôle ont à cet effet eu un droit de regard sur l'enquête avant l'envoi de sa version finale aux étudiants. A la clôture de celle-ci, les établissements auront accès aux résultats relatifs à leurs étudiants, si ceux-ci sont suffisamment représentatifs. Quant aux résultats globaux, ils feront l'objet d'une présentation générale.

#### **4.1.5. Version synthétique du rapport d'activités 2018**

Cette version du document en ligne permet une lecture dynamique des principales actions de l'année écoulée, offre également la possibilité de le partager et de l'imprimer. En effet, ce document est une vitrine de la dynamique mise en place à travers les différentes actions entreprises par le Pôle académique de Bruxelles, entre autres, en information et en orientation ainsi que celles liées à l'aide à la réussite.

#### **4.1.6. Autres réalisations**

Poursuivant les objectifs fixés dans le plan de communication du Pôle académique de Bruxelles, une série d'activités de communication non citées ci-avant ont également été mises en œuvre au cours de l'année 2019, entre autres :

- Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux, notamment sur *Facebook* ;
- Alimentation de la chaîne *YouTube* du Pôle ;
- Conception de supports graphiques permettant la promotion des études à Bruxelles, y compris une parution dans des publications ciblées sur l'enseignement supérieur ;
- Suivi de communication concernant les activités des conseillères en études supérieures de la Cité des métiers : site web, réseaux sociaux, e-mailings, supports graphiques, etc. ;
- Mise en évidence des actualités du Pôle et de l'agenda des 47 institutions (journées portes ouvertes, journées d'étude, conférences, etc.) ;
- Diffusion des informations relatives aux projets à l'initiative du Pôle.

#### **4.2 Plan de communication et charte graphique**

Aucun changement n'a été apporté au plan de communication ni à la charte graphique du Pôle depuis l'année 2017. Les éléments visuels propres à l'association sont repris dans tous les supports de communication et de promotion. Pour les initiatives mises en place par la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers, le logo, ainsi que le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, sont mis en valeur.

## 5. Enseignement supérieur inclusif

---

A travers les échanges entre ses membres et les contacts avec la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) veille au respect du Décret du 30 janvier 2014<sup>2</sup> relatif à l'enseignement supérieur inclusif et élabore des pistes de réflexion afin de soutenir les étudiants en situation de handicap ou a besoins spécifiques. Au cours de l'année 2019, quatre réunions ont été organisées : le 13 mars, le 12 juin, le 25 septembre et le 4 décembre. Lors de ces séances, plusieurs actions ont été envisagées afin de coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif dans les établissements du Pôle.

- 1) La création d'un registre des organismes et des associations ressources œuvrant dans le domaine de l'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale ;
- 2) L'organisation de journées de formation à l'intention des membres du personnel, des étudiants accompagnateurs et des enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois ;
- 3) Les modifications du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif ;
- 4) Des débats sur l'indulgence orthographique lors des examens.

Les deux premiers projets sont évoqués plus en détail ci-après.

Par ailleurs, le Pôle établit le rapport annuel des activités menées dans le cadre de l'enseignement supérieur inclusif, coordonnées par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif. Ce rapport est transmis à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

### 5.1 Création d'un registre des organismes et des associations ressources œuvrant dans le domaine de l'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale

L'un des projets de la ChESI a été de constituer un registre composé de toutes les associations en lien avec l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en Région bruxelloise.

Il n'a cependant pas pour but d'être un annuaire exhaustif de toutes les associations reconnues et actives dans ce domaine d'activité. Des mises à jour sont à prévoir au fil du temps. Une des modifications en cours de réalisation est l'ajout des coordonnées des personnes responsables des centres assimilés au Service d'accueil et d'accompagnement (SAA) au sein des établissements d'enseignement supérieur bruxellois.

---

<sup>2</sup> Modifié par Décret du 7 février 2019

## **5.2 Organisation de journées de formation à l'intention des membres du personnel et des étudiants accompagnateurs**

La Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES a décidé d'organiser des journées de formations à destination des membres du personnel des services d'accueil des institutions d'enseignement supérieur et des étudiants accompagnateurs.

### ***5.2.1. Organisation de journées de formation à l'attention des membres du personnel***

Trois journées de formations à l'attention des membres du personnel ont été prévues à Namur, du 9 au 11 septembre 2019 inclus. Chacune d'entre elles a été déclinée en trois phases : une matinée de conférences et de présentations générales suivie par des ateliers thématiques. Une conclusion de ces derniers a ensuite été promulguée en séance plénière.

Les séances ont eu un franc succès auprès du public susmentionné.

### ***5.2.2. Organisation de journées de formation à l'attention des étudiants accompagnateurs***

Une semaine de formations relative à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap au sein des Pôles académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été organisée. Les formations ont eu lieu du 7 au 11 octobre 2019. A Bruxelles, la journée de sensibilisation s'est tenue le jeudi 10 octobre 2019 au sein de la Haute Ecole Bruxelles – Brabant (HE2B) de l'Institut supérieur industriel de Bruxelles.

Le programme de la matinée présentation du cadre légal et de la posture à adopter en tant qu'étudiant accompagnateur (ce dernier n'est pas responsable de la réussite ou non de l'étudiant en situation de handicap). Des ateliers plus pratiques (parcours dans le noir, etc.) ont été organisés pour l'après-midi.

### ***5.2.3. Organisation d'une journée de formation à destination des enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois***

Une formation à destination des enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois sera organisée le 14 mai 2020. Cependant, en 2019, toute l'organisation de l'évènement a été programmée et un « save the date » comprenant toutes les données nécessaires (le titre, le lieu, la date, la gratuité de la formation, le public cible, etc.) sera préparé.

## 6. Logement

---

La Plateforme logement étudiant (PLE) est la structure facilitatrice pour les établissements d'enseignement supérieur bruxellois (universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts) en matière de logement étudiant à Bruxelles.

L'ASBL a été créée en 2015 à l'initiative du secteur de l'enseignement supérieur bruxellois, avec le soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Pôle académique de Bruxelles, avec un constat partagé : l'offre de logement étudiant à Bruxelles est à renforcer, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

L'objectif de la PLE est d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en se concentrant sur l'amélioration des conditions de location pour les étudiants comme pour les bailleurs.

Pour ce faire, la PLE a développé les sites web (<https://ple.brussels/>) et *MyKot*, entièrement gratuits. Ce dernier centralise les offres de logement étudiant à Bruxelles et facilite la recherche grâce à une optimisation des fonctionnalités.

La PLE assure également une veille juridique et dispense des conseils aux bailleurs ainsi qu'aux étudiants désireux de s'installer à Bruxelles. Elle travaille par ailleurs en collaboration avec l'Agence immobilière sociale étudiante (AISE). Depuis sa création, le Pôle académique de Bruxelles la soutient financièrement dans l'organisation de ses missions en lui octroyant un subside annuel.

Le partenariat entre le Pôle et la PLE est également souligné lors des salons SIEP. Durant l'année 2019, les deux associations ont tenu conjointement un stand à Bruxelles et en Wallonie afin de promouvoir la vie étudiante dans la capitale, tant en termes d'offres de formations que de logements. En outre, cette année le partenariat entre le Pôle et la PLE a été renforcé grâce à l'organisation conjointe du concours « Étudier et koter à Bruxelles ».

## 7. Perspectives

---

A la suite des actions menées en 2019, sont listées ci-après les perspectives du Pôle académique de Bruxelles pour l'année 2020 en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études, d'orientation et d'information, ainsi que de communication transversale.

### Aide à la réussite et accès aux études

#### 1) Les projets scientifiques

- Publication des actes de la 4<sup>e</sup> journée scientifique ;
- Préparation de la 5<sup>e</sup> journée scientifique ;
- Recherche HELangue, destinée à inventorier et à soutenir les pratiques langagières écrites en haute école ;
- Répertoire des pratiques existantes en matière de transition secondaire-supérieur ;
- Publications scientifiques : entre autres, une conférence à la Sorbonne sur les notes de cours des enseignants, l'organisation de la journée de la section belge de l'AIRDF (à propos de l'argumentation, de la maternelle au supérieur), la coordination d'un ouvrage à paraître sur les liens entre recherche et terrain.

#### 2) Les projets de formation

- Formation à l'IFC pour les enseignants du secondaire à propos de la transition ;
- Ateliers méthodologiques au CPAS de Bruxelles pour les élèves et les étudiants ;
- Programme de formation pour les enseignants-chercheurs du Pôle.

#### 3) Les services à la collectivité

- Coordination du réseau Bruscaj ;
- Participation aux réseaux Bruxsar et Cap-HE ;
- Reconduction du tutorat dans les ESA et les EPS.

### Information sur les études et aide à l'orientation

- 1) Publication d'un portfolio réflexif d'aide au choix d'études, qui sera mis à la disposition des élèves à la rentrée académique 2020-2021 ;
- 2) Organisation de séances d'information à destination de parents et élèves ;
- 3) Collaborations diverses avec l'enseignement secondaire ;
- 4) Développement des activités des conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers :
  - Poursuite des ateliers « sensibilisation aux études supérieures » sur mesure, destinés aux élèves du 3<sup>e</sup> degré accompagnés de leur classe ;
  - Animation de séances d'information et d'aide au choix d'études pour les parents ;

- Mise en œuvre d’ateliers d’aide au choix d’études (orientation) pour les élèves du 3<sup>e</sup> degré, d’ateliers « poursuivre des études (réorientation)» à destination des étudiants ;
- 5) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie (Namur, Mons et Liège) ;
- 6) Formation (IFC) à destination des enseignants du secondaire et des centres PMS ;
- 7) Séminaires « orientation » à destination des élèves du secondaire ;
- 8) Poursuite de la collaboration avec la Cellule vie étudiante.

### **Communication transversale**

- 1) Organisation d’un événement fédérateur à destination des élèves de l’enseignement secondaire et/ou étudiants du supérieur ;
- 2) Conception et diffusion de supports de communication ;
- 3) Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux autres que Facebook ;
- 4) Renforcement de la collaboration avec le service communication de la Cité des métiers afin de promouvoir les projets du Pôle et les activités des conseillères en études supérieures ;
- 5) Refonte de la base de données des formations du site web du Pôle afin de permettre la communication automatique et une compatibilité avec la base de données HOPS de l’ARES ;
- 6) Suivis de communications relatives aux projets en cours des différents axes stratégiques du Pôle (journée scientifique du Centre de Didactique, journées de formations, ateliers, etc.) ;
- 7) Suivis de communication des actions développées dans le cadre des projets concernant la transition secondaire-supérieur ;
- 8) Diffusion des évènements des 47 institutions du Pôle, notamment les dates des journées portes ouvertes et cours ouverts ;
- 9) Création et impression du présent rapport d’activités en version synthétique ;
- 10) Renforcer les campagnes ponctuelles sur les réseaux sociaux et/ou papiers à destination de nos publics cibles.

### **Partage des services et des infrastructures entre les institutions membres**

- 1) Favoriser le partage d’infrastructures (salles d’étude, bibliothèques, etc.) entre les établissements d’enseignement supérieur du Pôle ;



- 2) Développer des services (éducatifs, culturels, sportifs, etc.) à l'intention des étudiants et des membres du personnel des institutions ;
- 3) Collaborer via les CPAS des communes bruxelloises pour ouvrir des lieux d'étude durant les périodes de blocus.

## **8. Annexes**

---

### **8.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019**

#### **Universités**

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

#### **Hautes écoles**

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
- 8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

#### **Ecoles supérieures des arts**

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
- 8) Ecole supérieure des Arts du Cirque

#### **Etablissements de promotion sociale**

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
- 3) Cours industriels
- 4) Ecole de promotion sociale Saint-Luc
- 5) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 6) EPFC 1
- 7) EPFC 2
- 8) EPFC 3
- 9) EPFC 5
- 10) EPFC 7
- 11) EPFC 8

- 12) EPFC 9
- 13) Institut des carrières commerciales
- 14) Institut Paul Hankar
- 15) Institut Ilya Prigogine
- 16) Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine
- 17) Institut Lallemand
- 18) Institut Machtens
- 19) Institut Roger Guilbert
- 20) Institut Roger Lambion
- 21) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 22) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 23) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
- 24) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
- 25) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 26) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 27) Institut technique de Namur
- 28) Institut de Formation de Cadres pour le Développement

## 8.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019

Yvon Englert	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Valérie Biéva <sup>3</sup>	Haute Ecole Léonard de Vinci
Pierre Smets <sup>4</sup>	Haute Ecole Galilée
Colette Waternaux-Malcorps	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Dominique Daems	Haute Ecole Francisco Ferrer
Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Bernard Andries	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Benoît Hennaut	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
Daphné de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	École supérieure des Arts de l'Image « Le 75 »
Phillipe Van de Weghe	École supérieure des Arts du Cirque
Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé

<sup>3</sup> Remplace Damien Huvellé depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

<sup>4</sup> Remplace Jean Demaret depuis la séance de l'Assemblée générale du 6 décembre 2019

Marc Willame	Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
Tatiana Vander Stock	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Ecole de promotion sociale Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC – Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Bénédicte Burton	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Benoît Stoffen	EPFC 7
Sylvie Matis	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christophe Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Christophe Washer	Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Serge Coulon <sup>5</sup>	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens <sup>6</sup>	Institut Roger Lambion
Willy Vanweddingen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Katty Mertens	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken

<sup>5</sup> Remplace Nicolas Goessens depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

<sup>6</sup> Remplace Serge Coulon depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

Lina Martorana	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
Françoise Leuxe	Cours de promotion sociale d'Uccle
Nicole Zanutel	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Raoul Rekier	Institut technique de Namur
Bernard Clarinval	Institut de Formation de Cadres pour le Développement

### **Invités**

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Corine Matillard	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Alain Leveque	Vice-Recteur à l'ULB aux affaires étudiantes, aux services à la communauté et à la culture

### 8.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019

<b>Universités</b>	Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
	Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
	Yvon Englert <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
	Alain Leveque	Université libre de Bruxelles
	Nathalie Vaeck	Université libre de Bruxelles
	Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
	Carine Guillaume	Université libre de Bruxelles
	Kristin Bartik	Université libre de Bruxelles
<b>Hautes écoles</b>	Colette Waternaux-Malcorps <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole EPHEC
	Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
	Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
	Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
	Dominique Daems <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
	Valérie Biéva <sup>7</sup>	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Geneviève Halleux <sup>8</sup>	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Pierre Smets <sup>9</sup>	Haute Ecole Galilée
<b>Ecoles supérieures des arts</b>	Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique

<sup>7</sup> Remplace Damien Huvellé depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

<sup>8</sup> Remplace Annick Jacobs depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

<sup>9</sup> Remplace Jean Demaret depuis la séance de l'Assemblée générale du 6 décembre 2019

<b>Etablissements de promotion sociale</b>	Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
<b>Etudiants</b>	Sam Chavoshi <sup>10</sup>	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Alexander Schwandes	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Luca Van Molle <sup>11</sup>	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Ilias Karavidas	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	Olivier Coppens	Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)
	Fiona Saintraint	Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)
<b>Personnels</b>	Maud Snel	CSC-Enseignement
	Jean-Claude Duquesne	SLFP
	Thierry Lavendhomme	CNE
	Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
	Fabienne Borin	CGSP enseignement
	René Hollestelle	APPEL / CGSLB
<b>Invités permanents</b>	Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
	Michel Devillers <sup>12</sup>	Université catholique de Louvain
	Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
	Corine Matillard	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles

<sup>10</sup> Remplace André Afonso da Cruz Garcia depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

<sup>11</sup> Remplace Ferdinand Rapin depuis la séance de l'Assemblée générale du 20 septembre 2019

<sup>12</sup> Remplac Didier Lambert depuis la séance de l'Assemblée générale du 6 décembre 2019



## 8.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019

Yvon Englert <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Dominique Daems <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Colette Waternaux-Malcorps <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole EPHEC
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
<b><i>Invitée permanente : Présidente du CAIOR</i></b> Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
<b><i>Invitée permanente : Présidente du CoDaC</i></b> Nathalie Vaeck	Université libre de Bruxelles

## 8.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019

Florence Vanderstichelen <i>Didier Lambert</i>	Université catholique de Louvain
Fabienne Chetail <i>Kelli Volpe</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean <i>Clara Wauthy</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marie-Christine Biard <i>Fabienne Cuvelier</i>	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne	Haute Ecole Galilée
Gaëlle Thayse <i>Oriane Francart</i>	Haute Ecole EPHEC
Sandrine David	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Bernard Janssens <i>Thomas Kacem<sup>13</sup></i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou <i>Présidente</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Estelle Ciccia	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets <i>Vice-Présidente</i>	Conservatoire royal de Bruxelles / Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre / Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Cécile Dujardin	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Camille Chantrain <i>Anne Simon</i>	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Bernadette Mergaerts	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Thaïs Cesar	Ecole supérieure des Arts du Cirque

<sup>13</sup> Remplacé par Marie Dejeans depuis la séance de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du 25 septembre 2019

Michèle Demuylder	Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF)
Lucas Van Molle <i>Quentin Libotte</i> <sup>14</sup>	Fédération des étudiants francophones (FEF)
Nicolas Goessens	Invité permanent désigné par les établissements de promotion sociale (Institut Roger Guilbert)

---

<sup>14</sup> Remplace Serafet Sarac depuis la séance de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du 25 septembre 2019

## 8.6 Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019

Charles-Henri Nyns	Université catholique de Louvain
Muriel Baguet <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Virginie Alavoine	Université Saint-Louis – Bruxelles
Luc De Meyer	Haute Ecole Galilée
Gisèle Paquet Pierre Rummens	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Liliane Aernoudt	Haute Ecole Francisco Ferrer
Pierre Seillier Etienne Coppin Agnès Avril	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Edith Deneulin	Haute Ecole Bruxelles Brabant
Catherine Meyfroid	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Olivia Wahnon de Oliveira	Conservatoire royal de Bruxelles
Régine Carpentier	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Aude Corbeau	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Céline Grand	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Olivier Piret	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Anne Hendrickx	Institut Roger Lambion
Anne Wouter	Centre de formation pour le secteur infirmier et de santé
Philippe Lorenzo	Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine

## 8.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2019

Nathalie Vaeck <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Aveline Mazy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Nathalie Monier	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Geneviève Halleux	Haute Ecole Léonard de Vinci
Caroline Scheepers	Pôle académique de Bruxelles
Gersende Charpentier	Pôle académique de Bruxelles

## 8.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2019

Corinne Duckstein <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Willy Vanweddigen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
Anne Pollet	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles
Isabelle Alen	Pôle académique de Bruxelles
Céline Bonnet	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Jennifer Wellens	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Amandine Philips	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers

## 8.9 Budget de l'exercice 2019



### BUDGET INITIAL 2019

	Budget ajusté 2018	Modifications	Budget initial 2019
<b>Recettes</b>			
Fédération Wallonie Bruxelles Allocation 2019	373.800	7.500	381.300
<b>Total</b>	<b>373.800</b>	<b>7.500</b>	<b>381.300</b>
<b>Dépenses</b>			
<u>Secrétariat</u>			
- Personnel (0,5 ETP)	26.500	700	27.200
- Fonctionnement-équipement	7.500		7.500
- Amortissement équipement	500		500
- Maintenance du site internet	1.500		1.500
<u>Comptabilité et secrétariat social</u>			
- Personnel (0,25 ETP)	18.900	400	19.300
<u>Accès aux études et aide à la réussite</u>			
- Personnel (1,75 ETP)	92.600	35.400	128.000
- Fonctionnement-équipement	8.000		8.000
- Amortissement-équipement	2.000		2.000
- Projets	20.618	-5.618	15.000
- Tutorat (ESA - EPS)		15.000	15.000
<u>Information, orientation et communication</u>			
- Personnel (1,60 ETP)	94.500	25.700	120.200
- Fonctionnement-équipement	8.000		8.000
- Amortissement-équipement	2.000		2.000
- Plan de communication et projets	24.050	-9.050	15.000
- Salons SIEP	15.000		15.000
- Base de données HOPS		10.000	10.000
Subside Asbl PLE : outil informatique	8.000		8.000
Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	3.000		3.000
<b>Total</b>	<b>332.668</b>	<b>72.532</b>	<b>405.200</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>41.132</b>	<b>-65.032</b>	<b>-23.900</b>

## 9. Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Cadre institutionnel</b> .....	4
<b>1.1 Établissements membres du Pôle académique de Bruxelles</b> .....	4
<b>1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles</b> .....	4
<i>1.2.1 Assemblée générale</i> .....	4
<i>1.2.2 Conseil d'administration</i> .....	5
<i>1.2.3 Bureau</i> .....	6
<i>1.2.4 Chambre de l'enseignement supérieur inclusif</i> .....	6
<i>1.2.5 Commission des bibliothèques</i> .....	7
<b>1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles</b> .....	8
<i>1.3.1 Répartition des pouvoirs</i> .....	8
<i>1.3.2 Etat de la situation du personnel</i> .....	8
<b>1.4 Bilan financier</b> .....	9
<b>2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur</b> .....	12
<b>2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC)</b> ....	12
<b>2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite</b> .....	13
<i>2.2.1 La 4<sup>e</sup> journée scientifique du Centre de Didactique</i> .....	13
<i>2.2.2 La recherche HÉLangue</i> .....	14
<i>2.2.3 L'enquête relative aux travaux de fin d'études du secondaire et aux travaux de Bloc 1 de l'enseignement supérieur</i> .....	14
<i>2.2.4 Les publications</i> .....	14
<i>2.2.5 Une formation sur la ludopédagogie</i> .....	15
<i>2.2.6 Une formation pour l'Institut de la Formation en cours de Carrière sur la transition</i> .....	15
<i>2.2.7 Des ateliers méthodologiques dans les salles d'étude du CPAS de Bruxelles</i> .....	15
<i>2.2.8 Les groupes de partage de pratiques</i> .....	15
<i>2.2.9 Le tutorat dans l'artistique et la promotion sociale</i> .....	16



<b>3.</b>	<b>Information sur les études et l'aide à l'orientation</b> .....	17
3.1	Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)..	18
3.2	Participation aux salons d'information sur les études (SIEP) .....	18
3.3	Organisation du concours « Etudier et koter à Bruxelles » .....	19
3.4	Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation .....	20
3.4.1.	<i>Création d'un guide d'aide au choix d'études</i> .....	20
3.4.2.	<i>Organisation de séances d'information à destination des parents et des élèves</i> .....	20
3.5	Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles .....	20
3.5.1.	<i>Le conseil en entretien individuel</i> .....	21
3.5.2.	<i>La conception et l'animation d'activités collectives</i> .....	22
3.5.3.	<i>Développement de la documentation</i> .....	22
3.6	Projets relatifs à la transition secondaire-supérieur .....	23
<b>4.</b>	<b>Communication</b> .....	24
4.1	Actions menées dans le domaine de la communication transversale .....	24
4.1.1.	<i>Évènements et activités du Pôle académique</i> .....	24
4.1.2.	<i>Diffusion de la newsletter du Pôle</i> .....	24
4.1.3.	<i>Mise en conformité de la base de données du Pôle avec celle de l'ARES</i> .....	25
4.1.4.	<i>Enquête sur la vie étudiante (perspective.brussels)</i> .....	25
4.1.5.	<i>Version synthétique du rapport d'activités 2018</i> .....	25
4.1.6.	<i>Autres réalisations</i> .....	26
4.2	Plan de communication et charte graphique .....	26
<b>5.</b>	<b>Enseignement supérieur inclusif</b> .....	27
5.1	Création d'un registre des organismes et des associations ressources œuvrant dans le domaine de l'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale .....	27
5.2	Organisation de journées de formation à l'intention des membres du personnel et des étudiants accompagnateurs.....	28
5.2.1.	<i>Organisation de journées de formation à l'attention des membres du personnel</i> .....	28
5.2.2.	<i>Organisation de journées de formation à l'attention des étudiants accompagnateurs</i> .....	28
5.2.3.	<i>Organisation d'une journée de formation à destination des enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois</i> .....	28

<b>6. Logement</b> .....	29
<b>7. Perspectives</b> .....	30
<b>8. Annexes</b> .....	33
<b>8.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019</b> .....	33
<b>8.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019</b> .....	35
<b>8.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019</b> .....	38
<b>8.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019</b> .....	40
<b>8.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019</b> .....	41
<b>8.6 Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2019</b> .....	43
<b>8.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2019</b> .....	44
<b>8.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2019</b> .....	45
<b>8.9 Budget de l'exercice 2019</b> .....	46
<b>9. Table des matières</b> .....	47

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Comité de rédaction du rapport d'activités 2019 – 31 décembre 2019

Isabelle Alen, Céline Bonnet, Gersende Charpentier, Corinne Duckstein, Adriano Leite, Quentin Pirlot, Amandine Philips, Caroline Scheepers, Monique Sousa Matias et Jennifer Wellens.

Pôle académique de Bruxelles  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130  
B – 1050 Bruxelles  
02/ 650 28 53  
[www.poleacabruxelles.be](http://www.poleacabruxelles.be)